Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 49 (1923)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ingénieurs diplômés constructeurs. L'un des certificats doit être un certificat général, le certificat de mathématiques générales est exclu.

Ingénieurs diplômés mécaniciens ou électriciens. L'un des certificats doit être un certificat général, les certificats de mathématiques générales et d'électrotechnique sont exclus.

Ingénieurs diplômés chimistes. Tous les certificats de chimie sont exclus.

Rappelons que les certificats d'études supérieures ne sont en eux-mêmes ni des grades, ni des diplômes. Mais le grade de licencié ès sciences est accordé à tout candidat justifiant de *cinq* certificats d'études supérieures. D'après les décisions indiquées ci-dessus, on voit que ce nombre de certificats sera réduit à *deux* pour les ingénieurs diplômés de Lausanne.

La liste actuelle des certificats délivrés par la Faculté des sciences de Lausanne est la suivante :

Certificats généraux : Calcul différentiel et intégral, Géométrie supérieure, Mécanique rationnelle et analytique, Physique générale, Chimie générale, Mathématiques générales appliquées aux sciences, Zoologie, Botanique, Géologie, Minéralogie.

Certificats spéciaux : Analyse supérieure, Physique mathématique, Calcul des probabilités. Astronomie, Chimie physique, Géophysique. Anatomie et physiologie générales, Hygiène et parasitologie, Physiologie. Chimie appliquée, Electrotechnique.

Des dispositions spéciales s'appliquent aux ingénieurs diplômés de Lausanne qui veulent obtenir une *licence* leur *permettant d'enseigner dans les Etablissements secondaires du canton de Vaud.* La licence leur sera délivrée s'ils justifient de deux certificats d'études supérieures, mais la nature de ces certificats a été fixée par la Faculté des sciences et varie suivant qu'il s'agit de l'enseignement des mathématiques, des sciences physiques ou des sciences naturelles. En outre, ils devront avoir suivi certains cours déterminés et avoir obtenu le certificat d'aptitude pédagogique. La Faculté des sciences donnera sur demande tous les renseignements désirés sur ces dispositions spéciales.

Grâce aux décisions énumérées ci-dessus, les ingénieurs diplômés de Lausanne pourront sans recommencer toutes leurs études et sans trop de difficulté, s'ils le désirent, faire leur carrière dans l'enseignement. Quant aux élèves de l'Ecole d'ingénieurs, ils pourront, durant leurs études, soit approfondir certaines des branches du programme de l'Ecole, soit en étudier d'autres, qui ne font pas partie du plan d'études des ingénieurs, mais qui les intéressent particulièrement et, s'ils ont obtenu les certificats nécessaires, ils auront, à leur gré, suivant les circonstances, et leurs aptitudes spéciales, la possibilité de se consacrer à la technique ou à l'enseignement.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Changements à l'état des membres survenus au cours du premier trimestre de 1923

(Suite et fin.) [1]

4. Transferts.

Section de Bâle : Fritz Bohny, arch., Sissach, (auparavant section de Berne).

Section de Berne : Alb. Wyttenbach, arch., Berne (auparavant Müslinweg 4, Bâle) ; Eugen Labhardt, ing. en chef C.F.F., Berne (auparavant Mayweg 12, Bâle) ; Hans Reifler, ing., Berne Brunnadernstr. 61, (auparavant Argovie) ; Ernst Zwicky, ing., Berne Brückfelfstr. 10 *a*, (auparavant Argovie).

[1] Voir *Bulletin technique* du 12 mai 1923, page 124.

Section de Genève : René Correvon, ing., Genève, Carrefour de Villereuse 1 (auparavant Grisons).

Section de Soleure : Max Baumgartner, arch., Soleure (auparavant Zurich).

Section de Winterthur : Alb. Bodmer, ing., Winterthur, Jonas Furrerstr. 84 (auparavant Berne).

Section de Zurich : Richard Bracher, arch., Poststr. Zoug (auparavant membre isolé).

Membres isolés : E.-G. Constam-Gull, ing. méc., A. B. Vaporakumulator, Stockholm 3 (auparavant Zurich) ; H.-E. Dändliker, ing., Kuhlenwall 44, Duisburg (auparavant Zurich).

5. Changements d'adresse.

Section de Genève : Armand Risch, ing., Rue Charles Galland 15 [1], Genève.

Section de Lucerne : Ed. Schwarz, ing. C.F.F., Sonneggst. 45, Zurich 6.

Section de Zurich : Louis Bonna, ing. méc., im eisernen Zeit 8, Zurich 6. ;H.-L. von Erlach, ing. méc., Brunnadernstr 57 Berne ; Oskar Höhn, ing., Limmatquai 34, Zurich ; Ernst Münster, ing., Nordstrasse 8, Höngg ; Walter Schmid, ing. méc., P. O. Box 16 F (Central) Tokyo (Japan) ; Eugen Zeller, ing., Feldmeilen ; Paul Zigerli, ing., Mühlebachstr. 172, Zurich 8.

Membre isolé : Heinrich Tempelmann, ing., « La Constructora » S. A., Lès (Valle de Aran) Espana.

Membres dont l'adresse actuelle est inconnue : Paul-W. Seewer, ing. (auparavant Londres S. W.). A. Zehnder, ing. civ., (auparavant Genève).

Rapport trimestriel du Service technique suisse de placement (1er janvier au 31 mars 1923).

Au 1er avril 1923 le service de placement avait reçu 421 demandes d'emploi qui se répartissent comme suit :

Candidats pourvus d'une culture universitaire		Techniciens		Personnel auxiliaire	
Architectes	18	Architectes	35	Dessinateurs-Architectes	11
Ingénieurs-constructeurs	114	pr travaux du sous-sol	43	Mécaniciens	14
» mécaniciens	21	Mécaniciens	51	Electriciens	4
» électriciens	34	Electriciens	33	Arts industriels	1
» topographes	6	Géomètres	3	Divers	2
» ruraux	2	Fondeurs	3		
» chimistes	14	Chimistes	6		
» géologues et des mines	4	Divers	2		
TOTAL	213	TOTAL	176	TOTAL	32

107 emplois vacants furent signalés dont *14* ont été pourvus, *65* sont encore pendants, tandis que les autres furent pourvus par une autre voie. En tout *485 offres* ont été transmises.

On a commencé l'organisation d'un service d'informations à l'étranger qui a déjà fourni des rapports dont voici la substance :

I. *Europe.* — Les rapports sont pour la plupart très pessimistes. Comme en Suisse, la crise générale a provoqué dans ces pays une surabondance de personnel technique. En vue de parer au chômage, la plupart des Etats ont édicté des mesures restrictives de l'immigration. Des emplois vacants sont souvent réservés à des étrangers à la nationalité suisse lorsqu'ils ne peuvent être remplis par les ressortissants du pays.

Quelques possibilités d'emploi ne sont, pour le moment, signalées qu'en Espagne, en Roumanie, en Belgique, en Yougoslavie et aussi, mais avec encore moins de chances de succès, en France et en Italie.

Le *S. T. S.* s'est mis en relations avec des correspondants qualifiés dans les pays les moins défavorables.

II. *Pays d'outre-mer.* — Il y a lieu d'observer que, d'une manière générale, les possibilités d'emploi pour les techniciens suisses ont fortement diminué dans les dix dernières années, du fait, surtout, de la guerre. De nombreuses écoles forment chaque année un grand nombre de techniciens, d'où